



**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
13 Mars 2017**

Séance présidée par : Elsy LASSALLE, Maire

Présents : Thierry NASSERON, Alain GEORGES, Joël COGNÉ, Philippe MAGNANT, Vanessa ELOUARD-GAILLARD, Denis GUILLOT, Alexis PREVOST, Valérie POIRAULT, Yves BLOTTIN, Fatima BOUHASSOUN

Absent Excusé : Claude ROUILLARD (pouvoir donné à Alain GEORGES)

Secrétaire de séance Vanessa ELOUARD-GAILLARD

Début de séance : 20h00

1/ Approbation des comptes de gestion 2016

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2016 dressés par le comptable, visés et certifiés conforme par le Maire.

2/ Adoption des comptes administratifs 2016

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2016 présentés par Monsieur GEORGES Alain.

3/ Convention de mise à disposition

Le Conseil accepte la convention relative à la mise à disposition du studio 2 au 15 rue de l'école, à La Fausse Compagnie pour la préparation du Folies Bastringue Festival.

Cette convention prendra effet le 14 mars 2017 pour se terminer le 1^{er} décembre 2017.

4/ Logements communaux - 22 place de l'église

Le Conseil Municipal accepte de procéder au remplacement de 10 fenêtres pour un montant de 11 267 euros H.T. et demande au Maire de solliciter le Conseil Départemental, au titre d'ACTIV' 3.

5/ Eglise Saint Rémi

Le Conseil accepte les devis présentés (études, analyses de pierre) pour un montant de 31 130 euros H.T. et demande au Maire de solliciter la DRAC, le Conseil Départemental au titre D'ACTIV 4 et l'Etat au titre de la Dotation D'Equipement des Territoires (DETR).

5/ Multi-Services

Le Conseil accepte les devis pour l'acquisition de fournitures de matériels pour 27 921 euros HT, la réfection de faux plafonds pour 2 736 euros HT et la réfection de travaux d'électricité pour 651 euros HT. Le Conseil décide de solliciter le Conseil Départemental, au titre d'ACTIV'3 et la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, au titre du Contrat de Ruralité, pour des subventions.

5/ Indemnités des élus

Le Conseil accepte le nouvel indice brut terminal de la fonction publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le MARDI 4 avril 2017 (20h) : VOTE DES BUDGETS 2017.

Le Maire,